

**CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS
DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

DONNÉES RELATIVES AU DÉPÔT :

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC **Partie déposante :** les co-procureurs

Déposé auprès de : la Chambre de première instance

Langue(s) : français, original en anglais

Date du document : 20 septembre 2011

DONNÉES RELATIVES AU CLASSEMENT

Classement proposé par la partie déposante : PUBLIC

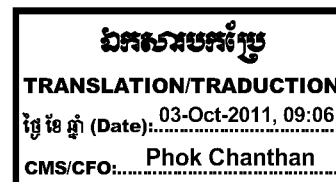
Classement retenu par la Chambre : Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire retenu :

Nom du fonctionnaire chargé du dossier :

Signature :



**NOUVELLE DEMANDE DES CO-PROCUREURS TENDANT À CE QU'IL SOIT
ENJOINT AUX ACCUSÉS DE DIRE S'ILS ONT L'INTENTION DE DÉPOSER AU
PROCÈS**

Déposé par :

Les co-procureurs
Mme CHEA Leang
M. Andrew CAYLEY

**Co-avocats principaux pour les
parties civiles**
Me PICH Ang
Me Elisabeth SIMONNEAU FORT

Destinataires :

La Chambre de première instance
M. le Juge NIL Nonn, Président
Mme la Juge Silvia CARTWRIGHT
M. le Juge YA Sokhan
M. le Juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le Juge YOU Ottara

Copies à :

Les accusés
NUON Chea
IENG Sary
IENG Thirith
KHIEU Samphan

Les avocats de la défense
Me SON Arun
Me Michiel PESTMAN
Me Victor KOPPE
Me ANG Udom
Me Michael G.KARNAVAS
Me PHAT Pouv Seang
Me Diana ELLIS
Me SA Sovan
Me Jaques VERGÈS

I. INTRODUCTION

1. Les co- procureurs réitèrent leur demande déposée le 17 juin 2011 visant à ce qu'il soit enjoint aux Accusés de faire savoir à la Chambre et aux autres parties s'ils entendent faire des déclarations orales au procès. Les co-procureurs demandent une réponse de toute urgence vu le stade avancé de la préparation du procès et le peu de temps qui reste avant le début des audiences au fond.

II. RAPPEL DE LA PROCÉDURE

2. Cette question a originellement été soulevée par le Bureau des co- procureurs au cours de la réunion de mise en état du 8 avril 2011. Le co-procureur international adjoint a demandé qu'il soit enjoint aux Accusés de faire savoir à la Chambre et aux autres parties s'ils avaient l'intention de faire des déclarations au procès. Il a indiqué que c'était nécessaire pour aider à la fois les parties et la Chambre à se préparer pour le procès étant donné que la décision des Accusés aurait une incidence importante sur la phase initiale du procès¹.
3. Le 17 juin 2011, les co-procureurs ont adressé à la Chambre une demande écrite pour la prier d'enjoindre aux Accusés de dire s'ils avaient l'intention de faire des déclarations orales au procès. Les co-procureurs ont précisé que c'est une caractéristique de la procédure de droit romano-germanique applicable aux CETC que les accusés soient invités à faire des déclarations au début du procès. Les co-procureurs ont également insisté sur l'importance d'informer à la fois les parties et la Chambre des intentions des Accusés à cet égard².

III. DEMANDE

4. Alors que le début des audiences au fond est proche, il est impératif que la Chambre enjoigne aux Accusés de dire s'ils ont l'intention de faire des déclarations en personne. Dans une ordonnance en date du 11 août 2011, la Chambre a indiqué qu'il n'y avait pas de problème concernant l'aptitude de Khieu Samphan et de Ieng Sary à être jugés³. Les co-procureurs ont récemment fait valoir qu'il n'est pas besoin de faire davantage de

¹ **E1/2.1** Transcription de la réunion de mise en état, [5] avril 2011, pages 59 et 60.

² **E101** Demande des co-procureurs tendant à ce qu'il soit ordonné aux accusés de communiquer s'ils ont l'intention de déposer au procès, 17 juin 2011, par. 2 et 3.

³ **E110** Ordonnance concernant la tenue d'une audience préalable au procès consacrée à l'examen de l'aptitude à être jugé des accusés, 11 août 2011

recherche sur l'aptitude de Nuon Chea à être jugé⁴. Vu que les rapports d'expertise concernant Ieng Thirith doivent être rendus à la fin du mois de septembre 2011⁵, l'évaluation de son aptitude à être jugée est bien avancée, et la Chambre sera probablement très prochainement à même de rendre d'autres décisions. La préparation du procès est également bien avancée. La Chambre a reçu les listes de documents et de témoins que les parties envisageaient de présenter⁶. Lors des audiences initiales de juin 2011, la Chambre a indiqué la liste provisoire des témoins qui seraient entendus lors de la première phase du procès et le 5 juillet, les parties ont déposé des propositions supplémentaires relatives à cette liste⁷.

5. C'est maintenant que les Accusés doivent dire s'ils ont l'intention de faire des déclarations ou non. Tout atermoiement à cet égard retarderait la préparation du procès par la Chambre et les parties, dont chacune des équipes de défense, étant donné l'ampleur et la nature des allégations factuelles énoncées dans l'Ordonnance de clôture. Les co-procureurs demandent donc respectueusement à la Chambre de rendre le plus tôt possible une ordonnance :

a) rappelant à chacun des Accusés qu'ils peuvent faire des déclarations au début du procès :

⁴ **E115/1** *Co-Prosecutors' Response to the Defence Request for Appointment of Additional Experts*, 12 Septembre 2011, par. 27 (non disponible en français).

⁵ **E111** Ordonnance portant désignation d'experts, 23 août 2011.

⁶ **E109/4** *Co-Prosecutors' Response to the Trial Chamber's Request for Documents Relating to the First Phase of Trial*, 22 juillet 2011 (non disponible en français) ; **E109/3** *Observations Regarding Documents Considered Relevant to the Early Segments of the Trial*, 22 juillet 2011 (non disponible en français) ; **E109** *Indication of Documents Relevant to the Early Trial Segments for the Defence of Madame Ieng Thirith*, 22 juillet 2011 (non disponible en français) ; **E109/2** *Civil Party Lead Co-Lawyers Revised List of Documents and Exhibit Relevant to the First Four Trial Segment*, 22 juillet 2011 (non disponible en français) ; **E109/1** *Listes de documents pour les premières phases du procès*, 22 juillet 2011 ; **E109/6** *Ieng Sary's Document and Exhibit List for the First Four Trial Topics*, 22 juillet 2011 ; **E9/4** *Co-Prosecutors' Rule 80 Expert, Witness and Civil Party List Including Confidential Annexes 1, 2, 3, 3A, 4 & 5*, 28 janvier 2011 (non disponible en français) ; **E9/4/4** *Listes de témoins, experts et parties civiles proposées par la Défense*, 15 février 2011 ; **E9/4/2** *Ieng Sary's List of Proposed Experts and Notification Concerning his Witness and Civil Party Lists*, 14 février 2011 (non disponible en français) ; **E9/4/5** *Listes de témoins et d'experts de Ieng Thirith*, 15 février 2011 ; **E9/4/6** *Listes de témoins et experts proposés*, 21 février 2011 ; **E9/4/3** *Listes des experts, témoins et parties civiles déposées par les co-avocats principaux pour les parties civiles en application de la règle 80 du Règlement intérieur, comprenant les annexes confidentielles 1, 2A, 2B, 3A, 3B et 4*.

⁷ **E93/7** *Demande des co-procureurs visant à faire citer à comparaître 2 experts et 13 témoins supplémentaires durant la première phase du procès, et notification de l'intention des co-procureurs de produire devant la Chambre de première instance 7 extraits vidéo ayant trait à Nuon Chea en application de la règle 87 4) du Règlement intérieur*, 5 juillet 2011 ; **E93/9** *Request for Additional Witnesses and Continuation of Initial Hearing*, 5 juillet 2011 (non disponible en français) ; **E93/8** *Demande d'ajout de témoins à la liste provisoire pour les premières phases du procès*, 5 juillet 2011 ; **E93/6** *Observations des co-avocats principaux pour les parties civiles relatives à la liste provisoire de témoins parties civiles et experts de la Chambre de première instance*, 5 juillet 2011.

- b) leur enjoignant de dire, dans les sept jours suivant l'ordonnance de la Chambre, s'ils entendent faire une déclaration ou exercer leur droit de garder le silence.

Date	Noms	Fait à	Signature
20 septembre 2011	Mme CHEA Leang Co-procureur	Phnom Penh	
	M. Andrew CAYLEY Co-procureur		